

Kernuz 30 9^{bre} 1909

Mon cher ami,
un très aimable homme, avec qui je suis en relation
de bien en bien, depuis quelques jours, un peu plus que
de coutume, m'écrit une longue lettre qu'il
m'engage à vous communiquer la voici :

Monsieur

J'ai beaucoup attendu pour répondre à la
lettre que vous m'adressiez le 1^{er} avril.
J'attendais d'abord qu'on vous donnât la mission
que vous vouliez bien accepter. On a attendu
pour vous la donner qu'on put mettre déjà
quelque argent à votre disposition.

Maintenant je dois vous donner sur cette
mission de nouveaux éclaircissements.

Si j'ai bien entendu ce que l'on
m'a dit cette mission est limitée pour
le moment au département du Finistère.
Mais elle doit être étendue à toute la
Bretagne. On l'a limitée pour vous permet-
tre d'aboutir plus vite et ne pas vous
surcharger de besogne.

Il s'agit d'abord de gardiennage et de
conservation des monuments classés. Le
gardiennage peut être assuré par des agents
de plusieurs espèces et de plusieurs ordres.

Il y aura par exemple des gardiens attachés à un monument ou à une série de monuments du même lieu. Les titres et rétributions devront être suivant le cas. Il faudra peut être faire assermenter ces gardiens.

Dans d'autres cas il peut être inutile d'avoir un gardien à poste fixe. Un personnage qui prendrait la peine de faire de temps à autre une tournée suffirait.

Ce n'est pas tout. Pour la surveillance des objets mobiliers classés ou à désigner, des conservateurs qui sont chargés d'un département ou d'un arrondissement. On pourrait par une organisation analogue peut être adaptée en ce qui concerne les monuments préhistoriques. Pour un département comme le Ministère il pourrait y avoir plus d'un de ces conservateurs. Ils seraient chargés non seulement de surveiller les gardiens locaux qui leur seraient subordonnés, mais encore de régler les questions relatives aux dépenses faites ou à faire pour l'entretien des monuments. Et vous encore, Messieurs, d'indiquer les personnes qui vous paraîtraient devoir remplir utilement de pareilles fonctions.

On vous demande de vous procurer également des droits à donner à ces fonctionnaires, des

relations à établir entre eux et entre vous et le pouvoir central. On vous demande en somme votre avis sur l'ensemble d'une organisation ayant pour objet la conservation des antiquités préhistoriques dans le département du Ministère.

Car il ne s'agit pas seulement des monuments mégalithiques déjà classés. Il s'agit aussi d'étendre ces classements et en outre d'avoir à l'application effective de l'ensemble de la Loi 1887.



On vous prie par mon intermédiaire toujours officieux de vouloir bien vous entendre avec M. Cartailhac chargé d'une mission analogue à la votre dans le Midi sur les principes directes de votre mission, sur la façon dont vous pourriez comprendre l'organisation d'un pareil service de façon à ce que nous ayons déjà des propositions coordonnées à remettre au ministre dans quelques mois.

Voilà des premières indications que notre correspondance précisera par la suite.

Veuillez croire cher Messieurs à mes sentiments les plus distingués.

Pour copie conforme
signé: Hubert

Mon cher ami, la lettre à Denis, que je t'en ai copié,
est aussi mal écrite que faire se peut, par suite
rend toute relation difficile avec le pouvoir
central. J'hésite donc à accepter par cet
intermédiaire les relations qu'il me propose
d'établir avec le pouvoir central. C'est pour
cela je t'en écris aujourd'hui vous demandant
franchement l'avis que j'attends d'un ami qui
connaît à fond la question, le fait et le
faible; quel avantage, puis-je en retirer?
Je connais bien le personnel de notre
société archéologique. J'en ai des amis et pas
un seul ennemi je crois. Je leur ai lu la lettre
de M. Sabert et ils y ont répondu, nous ne
sommes pas même de répondre à un travail
comme celui qu'exigerait le rédacteur
de la note de St Germain.

J'ai passé l'âge qu'il faudrait pour cela
je n'ai donc je crois qu'une chose à
faire me tenir tranquille et m'occuper
des soins à donner à mes propres collections.
Ce qui se passe ne vous empêchera pas de
me répondre franchement.

que m'importent les quelques billets
de 1000^f qui me viennent de ce
chef.
J'attends franchement de vous
en vous serrant les mains

J. du Chatellier

5 x^{te} 1909